



# Le bulletin

DISPONIBLE SUR L'INTERNET  
[WWW.USMISSION.CH](http://WWW.USMISSION.CH)

## Hebdomadaire

### CETTE SEMAINE

17 septembre 2004

Les cinq priorités des États-Unis à l'Assemblée générale de l'ONU .....1

Darfour : M. Powell accuse le gouvernement soudanais de génocide .....2

Une commission du Sénat adopte une aide de 175 millions pour le Darfour.....3

M. Powell présente le rapport 2004 sur la liberté de religion dans le monde .....4

M. Powell : l'ONU pourrait bientôt avoir à aborder le problème nucléaire en Iran .....5

Coton : les E.-U. réfutent les critiques relatives à leurs subventions .....6

Observation de la Terre : les E.-U. rendent public leur projet de plan stratégique .....10

#### LES CINQ PRIORITÉS DES ÉTATS-UNIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

L'exposé du sous-secrétaire d'État adjoint chargé des organisations internationales

L'un des cinq objectifs prioritaires des États-Unis à la 59e Assemblée générale des Nations unies consistera à promouvoir la démocratie au sein même de l'ONU, a déclaré, le 13 septembre, M. Mark Lagon, sous-secrétaire d'État adjoint chargé des organisations internationales.

S'adressant au Hudson Institute, institut de recherche politique de Washington, M. Lagon a indiqué que cette priorité traduisait le souci des États-Unis de ramener l'Organisation des Nations unies à une meilleure application de ses principes fondateurs. Il s'agit, plus précisément, d'avoir recours au groupe de travail sur la démocratie, constitué lors de la session de mars dernier de la Commission des droits de l'homme, en vue de favoriser la coopération entre les nations démocratiques et de faire en sorte que les résolutions et initiatives de l'Assemblée générale reflètent davantage les normes internationales relatives aux droits de l'homme ainsi que les principes démocratiques communément acceptés.

“ En faisant progresser la démocratie à l'ONU, le groupe de travail fera avancer du même coup les objectifs de base des Nations unies : préserver la paix, assurer le développement économique, faire respecter les droits de l'homme “, a déclaré M. Lagon. Il a invité le groupe de travail à évaluer toutes les résolutions des Nations unies traitant des dossiers sociaux et des droits de l'homme.

La deuxième priorité des États-Unis porte sur l'expansion de la liberté économique, a poursuivi le responsable du département d'État.

“ Il conviendrait que l'ONU et ses membres passent moins de temps à exhorter les pays donateurs à accroître leur aide et davantage de temps à promouvoir la croissance économique “, a-t-il dit, faisant observer que pour être payante à long terme, toute stratégie de croissance devait se fonder sur la primauté du droit, le droit de propriété et l'éradication de la corruption.

M. Lagon a énoncé ensuite la troisième priorité des États-Unis, qui est la poursuite du processus de paix au Proche-Orient, dont l'aboutissement souhaité par le président Bush, à savoir la coexistence pacifique de deux États, Israël et la Palestine, correspond également à l'objectif visé par le Conseil de sécurité de l'ONU. Les États-Unis espèrent ramener l'Assemblée générale à une attitude plus modérée en ce qui concerne notamment le nombre et le contenu des résolutions sur le Moyen-Orient qu'ils considèrent comme trop nombreuses (21 lors de la session de l'an dernier) et trop empreintes de parti pris à l'encontre d'Israël.

La lutte contre la traite des personnes, et en particulier contre le “ tourisme sexuel “ dont beaucoup de victimes sont des enfants, représente le quatrième thème prioritaire des États-Unis, a indiqué M. Lagon. Il s'agira d'inciter les États à redoubler d'efforts en vue notamment de sauver les victimes de la traite et de punir les trafiquants. À cet égard, la coopération internationale revêtira une importance cruciale puisque l'intensification de la lutte contre la traite des personnes impliquera une vigilance accrue aux frontières.

Enfin, les États-Unis chercheront à faire interdire le clonage humain. Ils se joindront à cette fin à un groupe important d'États qui coparraineront un projet de résolution déposé à l'origine par le Costa-Rica et visant à réclamer la rédaction d'une convention internationale contre le clonage humain, a déclaré M. Lagon.

Ce dernier a également évoqué l'attitude des États-Unis à l'égard du multilatéralisme et donné des exemples d'initiatives multilatérales américaines en matière d'aide alimentaire, de financement de la lutte contre le VIH/sida et de secours aux réfugiés.

## DARFOUR : M. POWELL ACCUSE LE GOUVERNEMENT SOUDANAIS DE GÉNOCIDÉ

L'ONU, les États-Unis et l'Union africaine doivent intensifier les pressions.

Le 9 septembre, à l'occasion d'une déposition devant la commission sénatoriale des relations extérieures, le secrétaire d'État, M. Colin Powell, a qualifié de génocide les actions commises contre la population du Darfour par le gouvernement du Soudan et les milices djandjawids.

S'appuyant sur une enquête menée récemment par le département d'État dans des camps de réfugiés situés au Tchad, avec l'aide de représentants de l'American Bar Association “ (barreau américain) et de la “ Coalition for International Justice “ (coalition pour une justice internationale), M. Powell a dénoncé “ un schéma persistant et généralisé d'atrocités “ (assassinats, viols, mises à feu des villages) par les Djandjawids et les forces gouvernementales contre les villageois non arabes.

“ Nous en avons conclu qu'un génocide a été commis au Darfour, que le gouvernement du Soudan et les Djandjawids en portent la responsabilité, et que le génocide pourrait bien se poursuivre à l'heure actuelle “, a dit M. Powell, qui a mis à la disposition des membres de la commission des copies des informations recueillies par l'équipe d'enquêteurs du département d'État.

M. Powell a commencé sa déposition en faisant un rappel de l'histoire récente de la région et des combats qui s'y poursuivent. Il a aussi mentionné les diverses missions diplomatiques et d'enquêtes auxquelles se sont livrées les États-Unis, les Nations unies et l'Union africaine, ainsi que les actions prises pour mettre fin au génocide, traduire les coupables en justice, et réinstaller les personnes déplacées dans leur foyer.

Malgré les vigoureuses pressions exercées par les États-Unis - le secrétaire d'État s'est rendu personnellement à Khartoum pour prévenir les dirigeants soudanais qu'ils s'exposaient à des représailles - et la résolution adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU (résolution 1556) qui fixe des délais pour faire cesser les activités des Djandjawids dans la région, assurer la sécurité et permettre aux organismes humanitaires d'accéder aux réfugiés, le gouvernement soudanais n'a pas pris suffisamment de mesures pour éviter la menace de sanctions.

Selon M. Powell, quelques progrès ont été réalisés, s'agissant notamment de permettre aux soldats de l'Union africaine d'observer le cessez-le-feu entre le gouvernement de Khartoum et les rebelles et d'ouvrir l'accès à l'aide humanitaire, mais les responsables soudanais continuent à entraver la tâche du personnel humanitaire et n'a pas fait grand-chose, voire rien du tout, pour serrer la bride aux Djandjawids.

Pour lui, le principal défi est de garantir véritablement la sécurité dans la région de façon que les personnes déplacées puissent retourner chez elles, une fois que leurs maisons et villes seront reconstruites. " Ce qu'il faut surtout, c'est que les milices djandjawids cessent complètement leurs raids meurtriers contre ces gens, et que le gouvernement de Khartoum cesse sa complicité. Khartoum n'a pas vraiment fait de progrès pour améliorer la sécurité générale en veillant au désarmement des milices djandjawids ou en arrêtant ses chefs ", a souligné M. Powell.

Le secrétaire d'État a demandé à l'ONU d'intensifier sa pression, et notamment de faire une enquête approfondie en ce qui concerne le génocide. Il a recommandé par ailleurs que la force de maintien de la paix de l'Union africaine soit augmentée et que des sanctions " réalistes " soient prises à l'encontre du gouvernement soudanais pour n'avoir pas respecté la résolution 1556.

#### UNE COMMISSION DU SÉNAT ADOPTE UNE AIDE DE 175 MILLIONS POUR LE DARFOUR

Elle augmente l'aide contre le sida, diminue les crédits pour le Compte du millénaire.

Par Kathryn McConnell  
Rédactrice du "Washington File"

La commission des attributions budgétaires du Sénat a adopté une proposition de loi de finances de 19,5 milliards de dollars pour les opérations étrangères, dont 175 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire à la province du Darfour au Soudan.

Cette proposition, qui couvre l'année budgétaire 2005 (qui débute le 1er octobre 2004), prévoit également l'augmentation des crédits qui seront affectés à la lutte contre le sida et d'autres maladies transmissibles dans les pays en développement mais la diminution de plus de

moitié du montant sollicité par le gouvernement Bush au titre de son nouveau fonds d'aide au développement, le Compte du millénaire.

Adopté par la commission à l'unanimité de ses 29 membres, ce montant global de 19,5 milliards de dollars représente un accroissement de 2 milliards de dollars par rapport à l'année budgétaire 2004. Mais il est inférieur de 2 milliards à celui qu'a demandé le gouvernement Bush. Il est légèrement supérieur au chiffre adopté par la Chambre des représentants en juillet dernier.

Le montant proposé au titre de l'aide aux réfugiés, aux affamés et aux sinistrés du Darfour s'inscrit en hausse par rapport à l'aide de 95 millions de dollars adoptée par le Congrès un peu plus tôt cette année pour cette cause, dans le cadre d'une loi de finances en matière de défense qui sera comptabilisée sur l'année budgétaire 2005.

Le budget proposé au titre de la lutte contre le sida se monte à 2,4 milliards de dollars, soit 220 millions de dollars de plus que le montant sollicité par le président Bush et adopté par la Chambre.

Par ailleurs, selon la proposition de loi, le Compte du millénaire recevrait 1,1 milliard de dollars, contre les 2,5 demandés par le gouvernement Bush. Le budget adopté par la Chambre en juillet réduisait également de plus de moitié le montant prévu par l'exécutif.

Programme d'aide complémentaire annoncé par le président Bush en 2002, le Compte du millénaire récompense certains pays en développement des progrès qu'ils ont accomplis sur la voie de la libéralisation de leur économie et en matière de droits de l'homme et de démocratisation. La Société du Compte du millénaire, qui est l'organe administratif de ce compte, a déjà désigné 16 pays bénéficiaires et devrait en nommer d'autres en 2004, selon des articles de presse.

La proposition de loi de finances sera, à présent, soit examinée par le Sénat en séance plénière, soit incorporée à un collectif budgétaire qui comprendra d'autres attributions budgétaires pour 2005, dont l'examen en commission n'est pas achevé. Une commission paritaire mixte devra concilier les textes de loi du Sénat et de la Chambre avant qu'un collectif définitif ne soit envoyé au président Bush aux fins de promulgation.

## M. POWELL PRÉSENTE LE RAPPORT 2004 SUR LA LIBERTÉ DE RELIGION DANS LE MONDE

La liberté de religion est la “fondation morale de tout ordre politique juste”.

La publication, par le département d’Etat, de son Sixième rapport annuel sur la liberté de religion dans le monde “signale l’appui de l’Amérique à tous ceux qui aspirent à suivre leur conscience sans être persécutés”, a dit le secrétaire d’Etat, M. Colin Powell.

Ce rapport donne les grandes lignes des obstacles à la liberté de religion à travers le monde et mentionne les progrès qui ont été faits. Cinq pays - la Birmanie, la Chine, l’Iran, la Corée du Nord et le Soudan - qualifiés de “pays particulièrement préoccupants” en 2003 pour avoir commis de graves atteintes à la liberté religieuse, figurent encore sur cette liste cette année et trois - l’Erythrée, l’Arabie saoudite et le Vietnam - y ont été ajoutés.

Insistant sur le fait que les Etats-Unis continueront leurs relations avec les pays figurant sur cette liste et avec lesquels ils ont des liens bilatéraux, M. Powell a expliqué : “Les partenariats que nous avons avec ces derniers ont prospéré dans de nombreux domaines et sont l’un des meilleurs moyens pour nous d’encourager nos amis à adopter des pratiques reposant sur la tolérance.”

Le secrétaire d’Etat a aussi félicité les pays tels que la Turquie et la Géorgie “qui ont adopté de bonnes pratiques ou qui ont pris des mesures pour encourager davantage de tolérance à l’égard de toutes les religions”.

On peut se procurer le texte complet (en anglais) du rapport 2004 sur la liberté de religion dans le monde à : <http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2004/>

On trouvera ci-après le texte de l’allocution prononcée par M. Colin Powell à l’occasion de l’annonce de la publication du rapport.

Département d’Etat des Etats-Unis  
Bureau du porte-parole  
15 septembre 2004

Exposé à la presse du secrétaire d’Etat, M. Colin Powell, à l’occasion de l’annonce de la publication du rapport 2004 sur la liberté de religion dans le monde

Bonjour, Mesdames et Messieurs. Aujourd’hui, j’ai présenté au Congrès le Sixième rapport annuel du département d’Etat sur la liberté de religion dans le monde. M. l’ambassadeur Hanford et son équipe ont accompli un excellent travail et ce rapport est maintenant affiché sur le site web du département d’Etat à [www.state.gov](http://www.state.gov).

L’attachement que les Etats-Unis portent à la liberté de religion est plus ancien que notre nation. Pour les hommes et les femmes qui ont fait le voyage vers ce nouveau monde, la conscience d’une personne était un terrain sacré que le gouvernement ne devait pas fouler.

Ces courageux colons chérissaient la liberté de religion en tant que l’un des nombreux droits inaliénables de l’homme, un de ces droits qui constituent la fondation morale de tout ordre politique juste.

Comme l’a dit le président Bush, la liberté de religion est la première liberté de l’âme humaine. L’Amérique appuie cette liberté chez elle et elle défend cette liberté à travers le monde.

Aujourd’hui, en publiant ce rapport, nous réaffirmons l’esprit universel sur lequel repose notre nation. Nous réaffirmons que les gouvernements existent pour protéger les droits de l’homme, non pas pour les limiter, et nous sommes solidaires des peuples, partout dans le monde, qui souhaitent pratiquer librement leur culte.

Pays par pays, le rapport fait état des conditions qui prévalent aux quatre coins du monde en matière de liberté de culte. Nous nous empressons toujours de féliciter les pays qui ont fait des progrès au cours de l’année passée, et le résumé du rapport reconnaît les pays, tels que la Géorgie et la Turquie, qui ont adopté de bonnes pratiques ou qui ont pris des mesures pour encourager davantage de tolérance à l’égard de toutes les religions.

Cependant, le rapport indique aussi clairement que ce droit de l’homme qu’est la liberté de religion est toujours refusé à bien trop de gens sur notre planète. Certains souffrent sous des régimes totalitaires, d’autres sous des gouvernements qui ciblent délibérément les minorités religieuses par la discrimination et la violence ou ne les protègent pas. En braquant les feux des projecteurs sur cette question, le rapport signale l’appui de l’Amérique à tous ceux qui aspirent à suivre leur conscience sans être persécutés.

Le rapport fait aussi état de pays que nous considérons comme étant “particulièrement préoccupants”, des gouvernements qui commettent de graves atteintes à la liberté de religion ou qui les tolèrent. Nos décisions sont fondées sur une évaluation minutieuse de tous les faits et constituent une norme fondamentale en matière de dignité humaine que tous les pays devraient respecter.

Aujourd’hui, nous citons à nouveau cinq pays qui, selon nous, continuent de violer la liberté de religion de leur peuple. Il s’agit de la Birmanie, de la Chine, de l’Iran, de la Corée du Nord et du Soudan. Nous avons ajouté trois pays à cette liste : l’Erythrée, l’Arabie saoudite et le Vietnam.

Permettez-moi de souligner que nous continuerons nos relations avec les pays “particulièrement préoccupants” avec lesquels nous entretenons des liens bilatéraux. Les partenariats que nous avons avec ces derniers ont prospéré dans de nombreux domaines et sont l’un des meilleurs moyens pour nous d’encourager nos amis à adopter des pratiques reposant sur la tolérance.

La publication aujourd’hui de ce rapport souligne l’attachement que porte notre nation à la protection de la liberté religieuse. Ce devoir solennel a toujours défini le caractère américain et façonnera toujours notre rôle dans le monde. Défendre le terrain sacré de la conscience humaine est un commandement naturel de toute l’humanité et l’Amérique répondra toujours à cet appel.

#### M. POWELL : L’ONU POURRAIT BIENTÔT AVOIR À ABORDER LE PROBLÈME NUCLÉAIRE EN IRAN

Interview du secrétaire d’Etat, le 10 septembre, par la chaîne de télévision NBC

Selon le secrétaire d’Etat, M. Colin Powell, à moins que l’Iran ne respecte ses engagements et ne prenne rapidement des mesures visant à atténuer les préoccupations de la communauté internationale, la question de ses ambitions nucléaires sera présentée à l’ONU qui devra décider de la suite à y donner.

Cette question sera soulevée dans les jours prochains à l’occasion d’une réunion de l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA), a expliqué M. Powell le 10 septembre, lors d’une interview à la chaîne NBC, dans

le cadre de l’émission “Weekend Today with Campbell Brown”.

“Nous pensons que si les explications des Iraniens ne nous ont pas rassurés, l’AIEA devra transmettre la question au Conseil de sécurité des Nations unies (...) Nous ne voulons pas que l’Iran devienne une autre puissance nucléaire. Il y en a déjà assez”, a déclaré M. Powell.

Divers thèmes ont émaillé l’interview, notamment la question de la sécurité du territoire, les activités terroristes à l’étranger et la démocratisation en Irak.

De l’avis de M. Powell, la création du ministère de la sécurité intérieure devrait rassurer les Américains en ce qui concerne la protection des Etats-Unis contre des attaques terroristes. La collaboration entre les divers services de renseignement s’est aussi améliorée, de même que les activités relevant des services policiers et de la protection des frontières.

Il a rappelé que si aucune attaque terroriste importante n’avait ciblé les Etats-Unis depuis le 11 septembre 2001, il ne fallait pas pour autant croire à l’infailibilité de la sécurité. “Cela pourrait arriver. (...) Nous ne sommes pas complètement en sécurité”, a-t-il dit, ajoutant : “La nation reste sur l’offensive pour ce qui est du terrorisme”, et elle coordonne ses activités dans ce domaine avec d’autres pays.

“De plus en plus de pays du monde civilisé travaillent côte à côte, échantent des données relevant des services de renseignement, instituent une collaboration entre leurs services policiers et s’attaquent aux réseaux financiers qui appuient les terroristes (...) Des pays tels que l’Arabie saoudite ont compris qu’ils étaient attaqués, et plutôt que de fermer les yeux sur ce genre d’activités, ils luttent avec toute leur énergie”, a souligné M. Powell.

“Le véritable défi qui se présente à nous aujourd’hui et dans les semaines à venir, c’est de renforcer aussi rapidement que possible les forces irakiennes de sécurité - les forces de police, les unités de l’armée, les gardes nationaux, les patrouilles de surveillance des frontières, les forces de frappe - pour que les Irakiens soient mieux en mesure d’assumer eux-mêmes la responsabilité de leur sécurité”, a-t-il dit.

Lorsqu’on lui a demandé de définir la “stratégie de sortie” des Etats-Unis en ce qui concerne l’Irak, le secrétaire d’Etat a répondu : “Des élections seront l’aboutissement. La constitution est écrite. Les forces de

sécurité s'étoffent, afin d'assurer leur propre sécurité et de permettre aux forces de la coalition de partir. C'est là notre stratégie (...)"

Il a admis qu'il ne pouvait donner de calendrier ferme de ce processus, déclarant : "Nous aimerions que le travail soit terminé dans six mois, mais je ne pense pas que cela soit possible. Est-ce que cela sera fait l'année prochaine ? Je l'ignore."

"Quoi qu'il en soit, nous devons maintenir le cap. Ce n'est pas le moment de faiblir, de nous lasser, de dire que la tâche est trop difficile, qu'il vaudrait mieux tout abandonner. Nous ne l'avons jamais fait par le passé, et ce n'est pas maintenant que nous allons le faire", a-t-il conclu.

#### COTON : LES E.-U. RÉFUTENT LES CRITIQUES RELATIVES À LEURS SUBVENTIONS

Document des services du représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur

Les services du représentant des Etats-Unis pour le commerce extérieur ont diffusé, le 8 septembre, une fiche analytique réfutant les mythes ayant trait aux subventions que Washington accordent aux producteurs de coton.

On trouvera ci-après le texte de cette fiche analytique, dont la version française ne comprend pas les références à des graphiques.

La réfutation des mythes au sujet des aides des Etats-Unis aux producteurs de coton : les programmes des Etats-Unis ne causent pas la baisse des cours du coton et ne portent pas préjudice aux producteurs étrangers

Les programmes agricoles des Etats-Unis en faveur des producteurs de coton ont attiré une attention considérable et fait l'objet de nombreuses critiques récemment, en particulier du fait de la faiblesse des cours mondiaux de coton ces dernières années. Le mythe présenté par ces critiques est simple : la production et l'exportation de coton américain ont augmenté parce que les cours ont baissé, et les programmes agricoles des Etats-Unis doivent en être la cause. Les critiques prétendent aussi que les aides aux producteurs de coton américains ont

augmenté dans la loi agricole de 2002 et qu'elles ont causé une nouvelle baisse des cours du coton. Les faits cependant n'appuient pas ces mythes. Les faits sont :

- les cours du coton ont en fait augmenté durant chacune des deux premières années depuis l'entrée en vigueur de la loi agricole de 2002, malgré l'augmentation prétendue des aides aux producteurs de coton ;

- la part des Etats-Unis dans la production mondiale du coton est demeurée stable et a même diminué ces dernières années, malgré l'augmentation prétendue des aides aux producteurs de coton ;

- les agriculteurs américains ont augmenté et diminué les superficies consacrées à la culture du coton tout comme les autres producteurs dans le reste du monde, montrant ainsi qu'ils réagissaient aux variations des cours sur le marché ;

- les agriculteurs américains ont réagi à la variation des cours du marché ces dernières années en augmentant la superficie de leurs champs de coton lorsque les prix du coton leur ont paru meilleurs que ceux d'autres produits agricoles, tout comme l'ont fait les producteurs étrangers, et en réduisant la superficie de ces champs lorsque les prix leur ont paru moins bons.

Il s'ensuit donc que les faits n'appuient pas le mythe selon lequel les programmes agricoles américains ont un effet de distorsion sur le commerce, qu'ils ont provoqué la baisse des cours du coton et qu'ils ont causé un préjudice aux producteurs étrangers. Au contraire, les programmes agricoles américains ont donné les résultats escomptés et maintenu le revenu des producteurs tout en leur permettant de réagir aux variations du marché.

Mythe 1 : les aides aux producteurs de coton américains ont pour effet de déprimer les cours du coton.

Réalité : les programmes agricoles américains n'ont pas causé la baisse des cours du coton.

Plusieurs pays (tels que le Brésil) et des groupes d'intérêt se sont plaints avec vigueur des programmes agricoles américains parce qu'ils auraient causé une augmentation de la production de coton aux Etats-Unis et portaient préjudice aux producteurs des autres pays. Ils prétendent aussi que la loi agricole américaine de 2002 a accru les aides au secteur cotonnier et par voie de conséquence augmenté la production et les effets de distorsion sur le commerce. Plusieurs organes d'information ont accepté

ces arguments comme tels et les ont diffusés. Toutefois, les faits sont contraires à ces allégations relatives aux programmes agricoles américains.

Fait réfutant le mythe 1 : les prix du coton ont augmenté en dépit de la prétendue augmentation des aides américaines au secteur cotonnier

Les prix du coton aux Etats-Unis et dans le reste du monde ont en fait augmenté de façon importante au cours des deux premières années de commercialisation après l'entrée en vigueur de la loi agricole de 2002 (qui, selon les critiques, a augmenté les aides au secteur cotonnier), ce qui contredit les affirmations selon lesquelles la récente baisse des prix est due aux programmes agricoles américains. Autrement dit, les programmes agricoles américains n'ont pas empêché les prix d'augmenter pendant les années de commercialisation 2002 et 2003, pas plus qu'ils n'ont été la cause de la baisse des prix pendant les années de commercialisation 1999 à 2001 inclus.

- Les prix moyens à la production de coton américain pendant l'année 2002 ont été supérieurs de 49,3 % à ceux de l'année 2001 (...).

- Les prix moyens à la production pendant l'année 2003 ont augmenté de 41,3 % par rapport à ceux de 2002 (...)

(...)

Fait réfutant le mythe 1 : des études indépendantes récentes montrent une incidence très faible des programmes américains sur les prix

Le Brésil a affirmé que les cours mondiaux du coton auraient été de 12,6 % plus élevés en l'absence de certains programmes agricoles américains. Certains organes d'information ont accepté cette estimation sans l'analyser. L'analyse des Etats-Unis est que les programmes agricoles américains n'ont pas eu des effets importants sur la production et sur les prix ces dernières années. Trois études indépendantes récentes montrent que l'estimation du Brésil au sujet de la hausse des prix est fortement exagérée car elle est de 6 à 12 fois supérieure à celle calculée par ces groupes indépendants.

- Selon une étude réalisée par l'université "Texas Tech", la suppression de certains programmes américains aurait pour effet de causer une variation des prix de moins de 1 % à long terme.

- D'après une étude effectuée en 2004 par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la suppression de toutes les subventions et des droits de douane applicables au coton dans le monde entier aurait pour effet de faire augmenter les prix du coton de 3,1 % seulement. L'incidence de la suppression de certains programmes américains à eux seuls, qui représentaient environ les deux tiers des aides dont l'étude a tenu compte, serait de 2 % environ (deux tiers de 3,1 %).

- Selon une étude réalisée en 2003 par le Fonds monétaire international, la suppression de certains programmes agricoles américains causerait une variation de 2 % des prix du coton.

Les Etats-Unis sont en désaccord avec certains aspects de la conception et de la méthodologie de ces trois études, notamment en ce qui concerne l'incorporation dans leurs modèles de certaines aides. Toutefois, il est bon de noter que même ces études indiquent que, en prix courants, l'incidence des programmes agricoles américains sur les prix du coton sont de l'ordre de 0,05 à 0,1 dollar par livre (453 grammes), ce qui n'est guère important. Il s'ensuit que ces études étayaient la position des Etats-Unis selon laquelle les programmes agricoles américains n'ont pas causé la récente baisse des cours du coton.

Fait réfutant le mythe 1 : la forte corrélation entre le niveau des importations nettes chinoises et les variations de prix

Si les aides des Etats-Unis au secteur cotonnier ne font pas baisser les cours du coton, pourquoi ceux-ci étaient-ils si faibles entre 1999 et 2002 ? L'un des facteurs les plus importants dont il convient de tenir compte est le rôle que la Chine joue sur le marché mondial du coton. La Chine est à l'heure actuelle le pays qui produit et qui utilise le plus de coton brut. (...)

En général, lorsque la Chine augmente ses importations ou réduit ses exportations, les cours du coton augmentent, mais lorsqu'elle diminue ses importations ou même exporte du coton, les cours du coton baissent. Ce fait, qui a une incidence sur tous les participants au marché du coton, est complètement indépendant des programmes agricoles américains.

Mythe 2 : les aides des Etats-Unis aux producteurs de coton ont entraîné une hausse de la production et des exportations de ce pays au détriment des concurrents étrangers

Réalité : la part des Etats-Unis dans la production mondiale de coton et dans le marché mondial du coton est restée stable et a même diminué récemment

Fait réfutant le mythe 2 : la part des Etats-Unis dans la production mondiale de coton est demeurée stable même si les aides au secteur cotonnier auraient augmenté.

Les critiques affirment que, parce que la production américaine a augmenté entre 1999 et 2001 alors que les cours ont baissé pendant cette même période, cette baisse doit être due aux programmes agricoles américains. Toutefois, ils oublient de faire remarquer que la part des Etats-Unis dans la production mondiale de coton n'a guère changé au cours de la même période, environ 20 %, et qu'elle a diminué depuis 2001. Il s'ensuit que les faits sont contraires à l'affirmation selon laquelle les producteurs américains de coton ont augmenté leur production d'une façon différente que leurs concurrents dans d'autres pays.

(...)

Fait réfutant le mythe 2 : la part de la consommation mondiale de coton d'origine américaine est demeurée stable et a même diminué ces dernières années malgré l'augmentation des exportations américaines

Les critiques prétendent souvent que l'augmentation des exportations des Etats-Unis ces dernières années est due aux programmes agricoles américains qui stimulent la production et par voie de conséquence les exportations. Comme on l'a indiqué auparavant, la part des Etats-Unis dans la production mondiale de coton n'a pas augmenté. Comment les exportations américaines peuvent-elles s'accroître alors que cette part reste la même ?

La réponse est simple : la baisse de la consommation de coton américain aux Etats-Unis ces dernières années a permis d'exporter de plus grandes quantités à l'étranger. La production des Etats-Unis n'a pas changé, seul le lieu où ce coton est consommé. (...)

En d'autres termes, si l'on considère la consommation mondiale de coton, la part du coton d'origine américaine est demeurée aux alentours de 19 % ces dernières années. En fait, elle a diminué entre 2001 et 2004, précisément lorsque les exportations américaines étaient les plus élevées. Il s'ensuit que les exportations américaines n'ont pas augmenté au détriment des concurrents étrangers. (...) La production étrangère n'a pas été suffisante pour faire face à la consommation étrangère, et donc les

pays étrangers ont eu besoin de quantités supplémentaires de coton, ce qui a entraîné l'augmentation des exportations américaines.

Mythe 3 : les aides des Etats-Unis aux producteurs américains ont mis ceux-ci à l'abri des forces du marché

Réalité : les producteurs américains ont réagi aux variations des prix du marché tout comme leurs concurrents dans le reste du monde

Les critiques prétendent aussi que les programmes agricoles américains ont pour effet de mettre les producteurs américains à l'abri des forces du marché. On a déjà vu que la part des Etats-Unis dans la production mondiale de coton et dans sa consommation mondiale n'a pas augmenté ces dernières, mais qu'elle a en fait diminué entre 2001 et 2004. Il s'ensuit que les producteurs américains augmentent et diminuent leur production de coton tout comme les producteurs des autres pays.

Etant donné que la production est tributaire des conditions météorologiques et autres qui ont une incidence sur les rendements, une meilleure façon de montrer que les programmes agricoles américains n'ont pas mis les producteurs américains à l'abri des forces du marché est de considérer la superficie des champs consacrés à la culture du coton. Les faits montrent que cette superficie augmente et diminue comme dans le reste du monde et qu'elle varie en fonction des prix du marché.

Fait réfutant le mythe 3 : les producteurs américains augmentent ou diminuent les superficies cultivées comme les producteurs des autres pays

Si les programmes agricoles américains mettent les producteurs américains de coton à l'abri des forces du marché, la variation des superficies consacrées à la culture du coton d'une année sur l'autre devrait être très différente de la variation observée à l'étranger. En fait, lorsque les critiques prétendent que les superficies consacrées à la culture du coton et la production ont augmenté aux Etats-Unis pendant la période où les cours ont été faibles (1999-2001), causant un préjudice aux producteurs d'autres pays, ces critiques laissent entendre que les producteurs étrangers ont dû avoir agi différemment. Toutefois, les faits montrent que les producteurs américains ont augmenté et diminué les superficies cultivées dans la même proportion que les producteurs du reste du monde.

(...) De 2002 à 2003, la seule période pendant laquelle les producteurs américains et les producteurs étrangers ont modifié différemment les superficies cultivées, ce sont les producteurs américains qui les ont diminuées alors que les producteurs étrangers les ont augmentées, ce qui montre que ce ne sont pas les producteurs américains qui ont exercé une pression à la baisse sur les prix du coton. A moins que les producteurs étrangers soient eux-même à l'abri des variations des prix à la production, les données relatives aux superficies cultivées révèlent que les producteurs américains réagissent à ces variations tout autant que les producteurs des autres pays. En outre, si les producteurs de la plupart de ces pays ne reçoivent pas de subventions, comme le prétendent les critiques, les données relatives aux superficies cultivées laissent penser que les programmes agricoles américains n'ont pas un effet de distorsion sur la décision des producteurs américains en matière de production.

Fait réfutant le mythe 3 : les producteurs américains réagissent aux prix du marché prévus au moment des semailles

Etant donné que d'une année à l'autre les producteurs américains et étrangers augmentent et diminuent de la même manière les superficies qu'ils cultivent, la question que le Brésil et d'autres pays doivent se poser est la suivante : pourquoi les Etats-Unis (et d'autres pays) ont-ils augmenté les superficies cultivées pendant les années, comme l'année 2001, où les prix étaient si faibles ? La réponse réside dans le fait que les agriculteurs sèment leurs champs au printemps en tenant compte des prix auxquels ils peuvent s'attendre à l'automne au moment de la récolte. Vu qu'ils ne savent au moment des semailles ce que les prix seront au moment de récolte, ils se fondent sur les prix sur le marché à terme. Ces dernières années (comme l'année de commercialisation 2001) lorsque les prix étaient faibles au moment de la récolte, le prix prévu du coton lorsque les agriculteurs ont décidé de semer leurs champs au printemps était relativement plus élevé que le prix prévu d'autres produits agricoles tels que le soja. Il s'ensuit que de nombreux agriculteurs ont pensé que le coton serait plus rentable.

(...)

Mythe 4 : les aides importantes accordées aux producteurs américains de coton doivent avoir un effet de distorsion sur le commerce et causer la diminution des prix

Réalité : les données ne montrent pas que les programmes agricoles américains mettent les agriculteurs à l'abri des forces du marché

Les critiques font état des aides importantes que l'Etat fédéral a accordées ces dernières années aux producteurs de coton américains et demandent comment les Etats-Unis peuvent donner tant d'argent et ne pas augmenter leur production et leurs exportations de coton sans causer une baisse des prix. Toutefois, les données montrent que les producteurs américains ont réagi aux prix prévus du marché en prenant les mêmes décisions en matière de semailles que leurs concurrents. Donc, le simple fait que des producteurs américains aient reçu des aides ne signifie pas que celles-ci doivent avoir eu des effets importants sur la production des Etats-Unis et sur les cours mondiaux du coton.

En fait, les sommes versées aux producteurs américains de coton et dont le Brésil et d'autres pays se plaignent étaient expressément conçues pour ne pas avoir des effets importants sur la production et sur les prix. Par exemple, les Etats-Unis ont profondément modifié leurs programmes agricoles dans la loi agricole de 1996. La loi agricole de 2002 a introduit des programmes en grande partie semblables. Un élément important de ces réformes consistait à supprimer les aides traditionnelles dont l'octroi était en grande partie lié à la production actuelle de coton. Les nouvelles aides n'étaient plus liées à la production actuelle de coton.

Les données présentées ci-dessus montrent que ces réformes ont donné de bons résultats. Les producteurs américains de coton ont réagi aux prix prévus du marché lors des semailles. En fait, ils ont réagi tout autant que leurs concurrents dans le reste du monde, puisque les superficies cultivées aux Etats-Unis et à l'étranger ont augmenté et diminué de la même façon. De plus, la part des Etats-Unis dans la production mondiale de coton et leur part dans le marché mondial du coton sont restées stables et ont même diminué ces dernières années. Il en ressort donc que le mythe selon lequel les programmes agricoles américains doivent avoir eu un effet de distorsion sur la production et le commerce et accentué la baisse des cours mondiaux en est bien un, et aucun fait ne fait penser le contraire. Les programmes agricoles américains fonctionnent comme prévu : ils maintiennent le revenu des agriculteurs tout en leur permettant de réagir aux signaux du marché.

---

**OBSERVATION DE LA TERRE : LES E.-U. RENDENT PUBLIC LEUR PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE**

---

Plan portant sur la création d'un système intégré d'observation de la Terre

Les Etats-Unis ont publié le 8 septembre le projet d'un plan stratégique décennal portant sur un système intégré d'observation de la Terre, en vue de mettre au point un système mondial d'observation de la Terre auquel doivent participer 48 autres pays, l'Union européenne et 29 organisations internationales, indique le communiqué de presse que l'Office de la politique scientifique et technologique, qui relève de la présidence, a diffusé ce jour-là.

Le système d'observation de la Terre permettra d'améliorer les moyens de surveiller, de comprendre et de prévoir les changements subis par notre planète. Le projet de plan des Etats-Unis est maintenant soumis à l'examen du public et de scientifiques aux fins de recommandations, et sa version définitive doit paraître avant la fin de l'année.

“Ce projet de plan stratégique constitue une première étape essentielle sur la voie de l'intégration des techniques d'observation en vue de suivre partout dans le monde les modifications de l'environnement, permettant ainsi aux habitants de notre planète et aux dirigeants de prendre des décisions fondées sur la connaissance des faits au sujet de leur vie, de l'environnement et de l'économie”, a déclaré le conseiller scientifique du président Bush, M. John Marburger.

Il s'agit d'intégrer des milliers de dispositifs techniques qui permettent d'estimer les rendements agricoles, de contrôler la qualité de l'eau et de l'air ainsi que d'améliorer la sécurité aérienne en un nouveau système plus puissant destiné à accroître les moyens de gérer l'environnement.

Le projet de plan offre une conception d'un système d'observation de la Terre intégré, général et durable visant à promouvoir la santé de la population, de l'économie et de notre planète. Il prévoit aussi divers objectifs, dont l'usage des technologies existantes, la création d'instruments, de systèmes ainsi que des moyens de tirer parti des observations de la Terre pour le bien de l'humanité.

On peut consulter le projet de plan stratégique en anglais sur le site Internet :  
<http://iwgeo.ssc.nasa.gov/draftstrategicplan.asp>